



Communauté de Communes de Nozay
RÉSIDENCE DE TERRITOIRE 2020-2021 :
AUTEUR ILLUSTRATEUR DE BANDE-DESSINEE
Cahier des Charges

Depuis 2011, la CCN (Communauté de communes de Nozay) est engagée dans une démarche de contractualisation avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Un projet culturel de territoire a été validé avec pour enjeux de permettre : l'accès à la culture au plus grand nombre, une diversification des publics, une attention particulière portée aux jeunes et des actions vers les publics les plus éloignés de l'offre culturelle, la transversalité des politiques publiques.

Dans ce cadre, et pour favoriser la présence artistique sur le territoire, des artistes sont accueillis chaque année en résidence de territoire (La Boîte Carrée, Olivier Garraud, collectif Pedagog, Les Maladroits, Collectif La Bande à Grimaud, Cie La Lune Rousse, Collectif Bellavieza, Cie des Hommes, Cie Grosse Théâtre, La Fidèle Idée).

Cette démarche leur permet d'aller à la rencontre des habitants et d'investir l'espace public.

1. Présentation du territoire

Un territoire intercommunal regroupant 7 communes...

Située au nord du département de la Loire-Atlantique, la Communauté de Communes de Nozay, créée en 1995, regroupe aujourd'hui sept communes : Abbaretz, La Grigonnais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux, Vay : soit 16 080 habitants au 01/01/2020.

Entre 1999 et 2008, la Communauté de Communes de Nozay a connu une croissance démographique deux fois supérieure à la moyenne départementale, accueillant plus de 339 habitants supplémentaires chaque année pendant cette période (soit +2.8% par an). Après cette forte augmentation, cette tendance à la hausse s'est amoindrie mais la croissance démographique demeure presque deux fois plus importante que celle du département.

... intégré dans l'aire urbaine nantaise ...

Entre 1999 et 2008, l'aire urbaine de Nantes s'est développée sous le double phénomène d'une densification de sa population et d'une forte extension géographique. Ainsi, elle a gagné près de 160 000 habitants en dix ans. La couronne périurbaine s'est, quant à elle, fortement étendue grâce à une offre foncière facilitant l'accès à la propriété. L'extension de l'aire urbaine de Nantes s'est principalement faite vers celle de Saint-Nazaire ainsi que sur un axe nord-sud.

La Communauté de communes de Nozay (exceptée la commune de Treffieux) est aujourd'hui contenue dans l'aire urbaine de Nantes. A ce jour, 95 % de la population de la Communauté vit à l'intérieur de cette aire urbaine.

... et présentant les caractéristiques d'un territoire périurbain.

- 95% du territoire classé en zone naturelle ou agricole ;
- Des paysages naturels diversifiés et des richesses naturelles importantes (écologiques et paysagères) à mettre en valeur ;
- La taille moyenne des ménages sur le territoire est de 2,5 personnes ;
- Les soldes naturel et migratoire sont positifs. Après la forte augmentation sur la période 1999/2008, ils sont en baisse sur 2008/2013 ;
- Un habitat peu dense et dispersé composé en grande partie de maisons individuelles (+90%, hormis à Nozay) ;
- 30% des habitants de la Communauté de Communes travaillent dans la métropole nantaise ;
- 700 établissements économiques dont plus de 200 exploitations agricoles.

Structures présentes sur le territoire, dans le champ culturel, social et éducatif :

- 13 écoles élémentaires
- 2 collèges
- 2 établissements d'accueil Petite Enfance
- 4 ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergements)
- 1 centre socio-culturel
- 1 foyer des jeunes travailleurs
- 1 Service Emploi intercommunal et une antenne Mission Locale
- Des associations dans le secteur social (dont ESPOIR, association d'insertion par l'activité économique, AIRE, chantier d'insertion, ...)
- 2 médiathèques et 5 bibliothèques en réseau
- 1 Cybercentre
- Une vingtaine d'associations culturelles

Sites patrimoniaux

Enclos du vieux bourg à Nozay, ancien enclos paroissial et église du 12^e/15^e/19^e

Carrière du parc à Nozay (ancienne carrière de schiste)

Terril et étang de la Mine à Abbaretz

Maquis de Saffré

Château de Saffré et son jardin fleuri

Étang de Bout de bois à Saffré
Étang de Clegreuc à Vay
Étang de Gruellau à Treffieux

2. Enjeux et objectifs

La résidence est menée à des fins d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Elle doit mener un travail partagé, associant les acteurs du territoire, et créer du lien avec les habitants. Elle ne doit pas être confondue avec une commande d'œuvre.

L'objectif est de permettre à différents publics la rencontre avec l'artiste, les œuvres, la pratique artistique et la démarche de création.

Chaque année, le POP (Pôle d'Orientation et de Programmation), constitué d'élus et d'acteurs associatifs du territoire, propose une thématique de résidence.

Pour la saison 2020-2021 le souhait a été émis d'organiser une résidence d'auteur/illustrateur de Bande Dessinée en partenariat avec le réseau des bibliothèques et médiathèques.

3. Actions à décliner

Les actions doivent se décliner autour de 3 volets :

- Diffusion des œuvres (exposition, lecture, rencontres...)
- Transmission, pratique artistique (ateliers)
- Création (création participative, création de planches en lien avec le territoire...)

4. Public

La résidence a notamment pour objectif de croiser et diversifier les publics.

Publics prioritaires :

- Jeunes (scolaires ou non)
- Publics fragilisés

5. Période et durée

Le projet retenu se déploiera entre octobre 2020 et juin 2021.

Une période de concertation et de co-construction avec les différents partenaires dont la CCN est à prévoir en amont au cours du 1^{er} semestre 2020.

6. Conditions financières

La CCN versera à l'artiste en résidence une somme pour la prestation globale (rémunérations, toutes taxes et cotisations comprises) à définir selon les actions mises en œuvre.

7. Cadre juridique

Une convention signée par la Communauté de Communes et la structure artistique accueillie retenue fixera les modalités de leur partenariat, notamment les engagements et responsabilités de chacun pour la période définie.

8. Critères de sélection

Les principaux éléments d'appréciation sont les suivants :

- Qualité de l'action proposée
- Qualification des intervenants
- Modalités d'animation et de coordination du projet
- Connaissance du territoire
- Capacité à inscrire le projet dans une dynamique de territoire
- Modalités d'association et de participation des différents publics
- Inscription dans les enjeux de la politique culturelle de territoire
- Expérience dans ce type de projet
- Coût du projet

9. Modalités de candidature

A envoyer au plus tard le 04 mars 2020 :

- Expériences, références, book, cv
- Courte note d'intention

Renseignements et candidature auprès de :

Communauté de Communes de Nozay - Service culture

Marie Croguennec

02.40.79.49.83 / culture@cc-nozay.fr